

MESSAGE N° 156 22 septembre 2009
du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de décret relatif à
l'augmentation de la participation financière de
l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société
immobilière Agy Expo SA

Nous avons l'honneur de vous soumettre un projet de décret relatif à l'augmentation de 7 millions de francs de la participation financière de l'Etat au capital-actions de la société immobilière Agy Expo SA, dans laquelle l'Etat est engagé actuellement à hauteur de 10 millions de francs.

Le présent message est structuré de la manière suivante:

1. Introduction
2. Les raisons de l'augmentation du capital-actions
3. L'augmentation du capital-actions
4. Commentaires relatifs au projet de décret
5. Conséquences du projet
6. Conclusion

1. INTRODUCTION

Le 14 février 1995, le Grand Conseil a approuvé une participation financière de l'Etat de 5 millions de francs au capital-actions de la société immobilière à constituer en vue de la construction du centre d'exposition à Granges-Paccot. La société Agy Expo SA a ainsi été créée, avec le soutien d'autres collectivités publiques, des régies et de privés. Forum Fribourg a pu ouvrir ses portes le 11 janvier 1999.

Il est utile de rappeler ci-après le rôle respectif de la société immobilière (Agy Expo SA), propriétaire des bâtiments, et de la société d'exploitation (Expo Centre SA: Forum Fribourg), locataire des bâtiments de la société immobilière:

- la **société immobilière** a pour but la construction du bâtiment, son entretien, le maintien, voire l'agrandissement de celui-ci. Le capital de la société Agy Expo SA est composé en priorité des collectivités publiques (Etat, communes) et des «Régies» (BCF, Groupe E, ECAB). Ces dernières représentent actuellement le 77,06% du capital. Le solde (22,94%) est en mains d'organisations professionnelles, d'assurances et d'entreprises privées;
- la **société d'exploitation** Expo Centre SA (Forum Fribourg) a pour but l'exploitation du Centre d'expositions et de congrès. Elle loue la totalité des locaux propriété d'Agy Expo SA contre paiement d'un loyer fixé en fonction des charges de la société immobilière. Le capital actuel de la société d'exploitation (2 625 000 francs actuellement) est essentiellement en mains du secteur privé à raison de 36,2% pour les personnes morales, 26,8% pour les personnes physiques et 21,3% pour les associations professionnelles. Les collectivités publiques représentent le 15,7% du capital-actions, principalement des communes de l'agglomération.

De par leurs missions respectives, le destin des deux sociétés est étroitement lié. Les activités propres des deux sociétés sont clairement séparées, mais les deux entités sont fortement interdépendantes. La société immobilière

a pour ressource essentielle le loyer qui doit lui permettre de couvrir les charges d'intérêt et d'assurer l'entretien du bâtiment, tandis que la société d'exploitation est tributaire de son chiffre d'affaires pour assumer le loyer.

La mise en exploitation du centre au début de l'année 1999 a confirmé son caractère stratégique pour l'économie de notre canton. En revanche, le démarrage de Forum Fribourg a exigé plus de temps que prévu. Les prévisions initiales relatives aux résultats financiers n'ont pas été atteintes, notamment en raison de l'absence d'une deuxième exposition annuelle d'envergure.

Le message du Conseil d'Etat N° 29 du 16 septembre 2002 accompagnant le projet de décret concernant l'augmentation de la participation financière de l'Etat au capital-actions de la société immobilière Agy Expo SA relevait notamment que la création de Forum Fribourg a permis:

- de doter le canton de Fribourg d'un centre d'expositions et de conférences performant et permettant, dans un site adéquat, d'organiser des manifestations d'envergures cantonale, nationale, voire internationale;
- de renforcer la promotion du canton, qui bénéficie d'atouts majeurs par sa situation géographique, son bilinguisme, sa réputation d'accueil;
- de contribuer au développement économique par les effets directs sur les chiffres d'affaires générés par les visiteurs et par les effets induits dont bénéficient les entreprises de la région.

Dans sa session du 15 novembre 2002, le Grand Conseil a adopté le décret visant à augmenter de 5 millions de francs la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société immobilière Agy Expo SA. Cette dernière s'élève ainsi à 10 millions de francs. A cette occasion, le capital de la société a été porté de 25 millions de francs à 43 millions de francs. Au 31 décembre 2008, cette participation a une valeur comptable d'un franc au bilan de l'Etat.

L'objectif de cette augmentation de capital consistait à réduire l'endettement de la société immobilière, afin de diminuer les charges financières liées au service de la dette. Malgré un bon décollage des activités déployées par Forum Fribourg depuis son ouverture, il apparaissait en effet indispensable de réviser à la baisse le loyer exigé de la société d'exploitation.

2. LES RAISONS DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL-ACTIONS

La décision du Conseil d'Etat de proposer une participation de l'Etat à une nouvelle augmentation du capital-actions d'Agy Expo SA se fonde sur les éléments énumérés ci-après.

2.1 Une infrastructure-clé de l'économie fribourgeoise

Forum Fribourg a connu un développement soutenu depuis sa fondation jusqu'à aujourd'hui. Son importance dans le cadre du développement économique de notre canton s'est accrue au fil des années pour s'imposer progressivement en tant qu'infrastructure stratégique et indispensable au service de l'économie fribourgeoise. Les retombées positives sont nombreuses et contribuent également au maintien et au développement des places de

travail. Le domaine du tourisme profite directement des manifestations qui s'y déroulent. Les chiffres ci-après l'attestent.

	1999	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nb de jours d'ouverture	260	321	322	343	305	320	309	284
Nb de visiteurs	275'858	323'147	357'380	327'290	315'335	310'000	320'000	323'000
Chiffre d'affaires (en mio frs)	1.9	2.4	3.0	2.9	3.9	3.9	5.3	5.7

A relever que la rapide progression du chiffre d'affaires depuis 2007 s'explique en partie par le fait que Forum Fribourg organise et prend en charge entièrement certaines manifestations. Il en résulte parallèlement aussi des charges supplémentaires.

La situation de Forum Fribourg, en tant qu'infrastructure-clé de l'économie fribourgeoise, doit aussi être considérée à la lumière de la situation économique difficile que nous traversons. L'augmentation du capital-actions d'Agy Expo SA ne fait certes pas partie du plan de relance adopté par le Grand Conseil le 18 juin 2009 et destiné à contrer les effets de la crise. Le renforcement de la société immobilière vise en effet à soutenir et à développer Forum Fribourg dans son ensemble dans le but de pérenniser, voire d'augmenter les retombées de ses activités sur l'économie fribourgeoise. Dans ce sens, cet investissement contribuera également à contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg.

Forum Fribourg n'est pas seulement une infrastructure-clé à disposition de l'économie fribourgeoise. La dimension et l'adaptabilité de ses locaux ont permis la mise sur pied de nombreuses manifestations culturelles et sportives d'envergure. L'organisation d'événements sportifs importants revêt un intérêt marqué pour la population et contribue aussi à la promotion du sport. L'accueil d'événements culturels dans les murs de Forum Fribourg profite directement au public fribourgeois en lui facilitant l'accès à des manifestations qui ne peuvent être organisés ailleurs dans le canton. De plus, la récente mise sur pied d'une étape helvétique de Musikantenstadl a constitué une vitrine exceptionnelle et de portée internationale des «charmes» du Pays de Fribourg.

Il convient également de noter que la collaboration de la société d'exploitation avec Espace Gruyère, initiée dès novembre 2006, s'est renforcée et formalisée courant 2008 grâce à la création d'un organisme de coordination entre les centres de Bulle et de Fribourg. Cet organisme, composé de 4 délégués de chaque conseil d'administration, a pour mission de coordonner toutes les décisions ayant un rapport entre les deux sociétés, dans le but d'exploiter au maximum toutes les synergies possibles. Cette étroite collaboration conforte aussi l'assise de ces deux entités complémentaires.

Les manifestations qui se sont déroulées et celles qui investiront Forum Fribourg à l'avenir contribuent également à faire encore mieux connaître le site, et plus généralement la région de Fribourg, tant sur le plan national qu'international (cf. annexe 1: liste des principales manifestations qui se sont déroulées à Forum Fribourg en 2007 et 2008 ainsi que durant les premiers mois de 2009). Les dix ans d'exploitation de Forum Fribourg ont démontré que le canton de Fribourg et plus particulièrement son agglomération, ne peut plus se passer de cette infrastructure.

C'est principalement pour tenir compte de ce rôle d'infrastructure-clé pour l'économie fribourgeoise et pour l'ensemble du canton que le Conseil d'Etat a pris la décision d'apporter une contribution substantielle (près de la moitié) à l'augmentation de capital envisagée par la société.

2.2 Nécessité d'alléger les charges de la société d'exploitation

Les pronostics initiaux concernant la rentabilité de l'infrastructure avaient déjà été relativisés dans le cadre des discussions au Grand Conseil en 1995, lorsque ce dernier débattait de l'opportunité de participer au capital-actions de la société immobilière qui allait devenir Agy Expo SA. A l'époque, le commissaire du Gouvernement relevait (cf. BGC p. 518) «que la rentabilité de ce centre ne sera probablement pas, en tout cas dans les premières années, celle qui est imaginée sur le papier».

La société Expo Centre SA a déployé des efforts importants pour mettre en valeur Forum Fribourg et pour y attirer foires, expositions et autres manifestations. Ses activités de prospection se traduisent par des résultats appréciables en termes de fréquentation et d'événements accueillis malgré la concurrence intense qui existe sur le marché des foires et expositions. Il apparaît qu'il n'est pas aisé de se faire une place et un nom parmi les offres existantes et de conserver une attractivité adéquate.

Cette situation se reflète au niveau des résultats financiers de la société d'exploitation. Malgré une progression substantielle de son chiffre d'affaires, le poids des charges, et du loyer en particulier, ne lui permet pas d'atteindre l'équilibre. Des mesures de rationalisation ont été mises en œuvre ces dernières années. Les actionnaires de la société ont consenti à un assainissement financier important par le biais d'une réduction du capital-actions de 7,5 millions de francs à 2,6 millions de francs. Cependant, la société doit pouvoir poursuivre sa mission de promotion, de mise en valeur et d'exploitation de Forum Fribourg, de sorte que la compression des dépenses ne peut pas excéder certaines limites. La société immobilière Agy Expo SA est également directement intéressée à ce que ses bâtiments conservent une attractivité suffisante vis-à-vis des organisateurs de foires, d'expositions et d'autres événements pouvant être accueillis dans ses murs.

Dans ce contexte, la charge du loyer s'avère déterminante. Elle constitue en effet l'un des gros postes de dépenses de la société d'exploitation. Une étude commandée dans le cadre de réflexions quant à l'évolution future de Forum Fribourg au niveau financier¹ souligne le niveau élevé du loyer exigé par rapport au chiffre d'affaires de la société d'exploitation, bien que celui-ci ait été abaissé notamment suite à la recapitalisation de la société immobilière courant 2003. Alors que les loyers s'élevaient à 1,1 million de francs aux comptes 2002, ils atteignaient 767 000 francs en 2008 (-32,7%). Mais, de l'avis de la société immobilière, une telle concession ne saurait se répéter sans nouvelle augmentation de son capital, dans la mesure où une baisse de location entraîne de facto une détérioration correspondante des produits de la société immobilière, détérioration qu'elle n'est pas en mesure d'assumer sur la durée.

¹ cf. infra, § 2.4

D'autre part, il faut savoir que la société d'exploitation bénéficie d'un soutien financier de la part du Fonds d'équipement touristique. Cette aide financière s'est élevée à 240 000 francs en 2008 et sera encore versée pour les années 2009 à 2011. A partir de 2012, cette aide prendra fin, ce qui provoquera une diminution substantielle des revenus de la société.

Au vu de la situation, il paraît indispensable que la société d'exploitation parvienne à alléger ses charges pour qu'elle soit en mesure de poursuivre sa mission de mise en valeur et d'exploitation de Forum Fribourg. Le loyer étant l'un des postes les plus importants de son budget, il doit être contenu dans certaines limites. (cf. annexe 2: compte d'exploitation et bilan 2007/08 de la société d'exploitation).

2.3 Renforcement de la société immobilière

Il incombe à la société immobilière de mettre à la disposition de la société d'exploitation des bâtiments adéquats, munis d'une infrastructure adaptée. Forum Fribourg a été mis en service il y a dix ans déjà, période durant laquelle toute une série de travaux d'aménagement, d'entretien et de maintenance ont été réalisés en tenant compte des possibilités financières de la société.

Malgré la réduction opérée en 2003 suite à l'augmentation de son capital-actions, l'endettement de la société se monte encore à 10 millions de francs au 31 décembre 2008. La société immobilière estime que cette dette doit être supprimée. Le service de la dette grève ses résultats annuels et ne lui permet pas de constituer les réserves nécessaires pour pouvoir assumer les futures dépenses d'entretien de l'infrastructure. On peut d'ailleurs constater que la société n'a pas été en mesure de constituer un fonds de rénovation suffisant, compte tenu de ses résultats financiers. Il s'élève actuellement à 310 000 francs alors que la valeur d'assurances du bâtiment est de 44,5 millions de francs. Le poids restant de la charge d'intérêts a aussi pour conséquence de nécessiter la fixation d'un loyer trop lourd pour la société d'exploitation (cf. annexe 3: compte d'exploitation et bilan 2007/08 de la société immobilière).

D'autre part, la société immobilière devra être en mesure de faire face aux investissements futurs afin de conserver l'attractivité du site et pour adapter les infrastructures aux exigences croissantes des utilisateurs. Dans sa planification des investissements, la société prévoit notamment de réaliser une extension des capacités d'accueil du parking extérieur ainsi que des adaptations et agrandissements au niveau des bâtiments. Une évaluation des investissements à prévoir pour les 5 prochaines années révèle, hors entretien courant, un investissement annuel moyen de l'ordre de 500 000 francs. L'absence de tels moyens pose problème dans la mesure où, compte tenu de l'âge du bâtiment, des travaux relativement conséquents seront à prévoir dans les prochaines années. Un renforcement de la structure de financement propre s'avère dès lors incontournable à moins de recourir à un endettement complémentaire de la société.

Aussi apparaît-il indispensable de renforcer la société immobilière, dans laquelle l'Etat est engagée, afin de supprimer son endettement et pour lui fournir les moyens nécessaires au développement futur de ses infrastructures.

2.4 Rapport d'expert concernant la situation financière et les perspectives des deux sociétés

Les sociétés immobilière et d'exploitation ont convenu de mener une analyse en vue de trouver des pistes pour optimiser leur situation financière respective. La fiduciaire mandatée à cet effet a livré son rapport le 12 novembre 2008 dans lequel elle expose les résultats de ses réflexions. Différentes variantes ont été examinées, de la réunion des deux entités en une seule à de possibles améliorations dans la collaboration entre les deux entités.

En résumé, le rapport parvient aux conclusions suivantes:

- une fusion des deux sociétés ne représente pas, sous l'angle financier, un moyen d'assainissement adéquat. Une éventuelle fusion ne ferait que reporter la situation non satisfaisante actuelle sur une autre entité sans apporter d'amélioration durable. Elle ne diminuerait pas la dette de la société immobilière;
- la suppression des intérêts des dettes à long terme de la société immobilière est une mesure impérative, afin de réduire rapidement ses charges et pour pouvoir fixer un loyer réduit et assumer les charges liées à l'immeuble. La suppression de l'endettement pourrait être réalisée par plusieurs moyens, uniques ou combinés: abandon de créances, augmentation du capital-actions par compensation de créances, augmentation ordinaire de capital-actions ou encore postposition de créances et renonciation aux intérêts;
- le retrait programmé du soutien financier reçu de la part du Fonds d'équipement touristique dès la fin de l'exercice 2011 exige des mesures rapides et efficaces. La société d'exploitation n'est pas en mesure d'assumer seule un tel manque à gagner.

Sur la base des propositions contenues dans ce rapport, il apparaît qu'à ce stade la solution la plus efficace pour renforcer la solidité financière de la société immobilière passe par une augmentation de son capital-actions lui permettant ainsi de supprimer son endettement et de faire face aux prochaines dépenses d'investissement. Cette mesure permettra aussi aux deux sociétés de mieux faire face à leurs engagements futurs.

2.5 Comparaisons intercantionales

Dans la plupart des cantons disposant d'une infrastructure similaire à Forum Fribourg, les apports financiers de la part des collectivités publiques sont importants et ceci confirme la nécessité de réduire au maximum l'endettement grevant ce genre d'infrastructures.

A titre d'exemple, l'Etat de Genève possède plus de 75% du capital-actions de Palexpo SA (capital-actions de plus de 87 millions de francs). Dans le cadre de son plan de relance, Genève a en outre annoncé qu'il allait engager entre 25 et 30 millions de francs pour la rénovation et la modernisation des infrastructures de Palexpo SA¹.

De son côté, le canton de Vaud s'est récemment engagé à soutenir à hauteur de 35 millions de francs le programme d'investissement destiné à redynamiser les infrastructures du site de Beaulieu à Lausanne. Ce programme est devisé à 100 millions de francs². Pour sa part, la Ville

¹ Conseil d'Etat du canton de Genève, communiqué de presse du 29 avril 2009.

² Conseil d'Etat du canton de Vaud, communiqué de presse du 12 mai 2009.

de Lausanne s'est engagée à cofinancer ces travaux pour 20 millions de francs. De plus, le canton de Vaud a prévu d'entrer dans le capital-actions de Palexpo SA pour un montant de 10 millions de francs.

Ces exemples démontrent que la viabilité de ces centres d'exposition et de congrès ne peut pas être assurée sans un appui financier important des collectivités publiques. En réalité, force est de constater qu'ils sont d'intérêt général et font désormais partie des infrastructures publiques indispensables au développement économique, sportif et social. L'engagement financier des collectivités publiques est par conséquent légitimé.

3. L'AUGMENTATION DU CAPITAL-ACTIONS

Selon les informations communiquées par la société immobilière, Agy Expo SA a pour objectif de procéder à une augmentation de son capital-actions se situant entre 13 et 15 millions de francs. Dans ce but, elle a sollicité ses principaux actionnaires. Par lettre du 22 juillet 2009, la société s'est adressée au Conseil d'Etat lui indiquant qu'elle était arrivée à la conclusion qu'une augmentation de capital était indispensable, en particulier pour les raisons développées sous le point 2 du présent message. Elle a sollicité de l'Etat de Fribourg une participation à l'augmentation de son capital-actions à hauteur de 7 millions de francs.

Le Conseil d'Etat a répondu à la société, en date du 1^{er} septembre 2009, en indiquant que sous réserve de l'approbation du Grand Conseil, il allait proposer une participation complémentaire de 7 millions de francs au capital-actions d'Agy Expo SA. Il a toutefois conditionné la participation de l'Etat au renoncement à la variante d'une fusion de la société immobilière avec la société d'exploitation.

Le Conseil d'Etat tient également à relever qu'il a pris acte des importants efforts financiers consentis par les milieux économiques privés en particulier dans leurs engagements dans la société d'exploitation (acceptation d'une augmentation du capital-actions puis d'une réduction de capital). De plus, il a constaté avec satisfaction que la Fédération des entreprises romandes (FER) avait d'ores et déjà fait savoir qu'elle prenait part à cette augmentation de capital, en acceptant de transformer son prêt de 2 millions de francs en capital-actions.

Le Conseil d'Etat a aussi subordonné sa décision au fait que les principaux actionnaires, en particulier la Banque cantonale de Fribourg, pour une part substantielle, ainsi que le Groupe E et l'ECAB allaient apporter leurs contributions à l'amélioration de la situation financière de la société. Au total, leurs apports devraient être de l'ordre de 5 millions de francs.

Enfin, nous avons pris note que des démarches ont été entreprises auprès de plusieurs communes importantes, en particulier celles de l'agglomération. L'objectif étant de réunir une participation d'au moins un million de francs. De plus, en s'appuyant sur les engagements pris par les divers partenaires fribourgeois, le Conseil d'administration a l'intention de solliciter la Suva, à la fois actionnaire et créancière de la société immobilière, afin qu'elle apporte aussi sa contribution au renforcement de la solidité financière de la société.

4. COMMENTAIRES RELATIFS AU PROJET DE DÉCRET

La participation financière de l'Etat au capital-actions de la société atteindra 17 millions de francs, contre 10 millions de francs aujourd'hui. Comme actuellement, cette participation fera partie du patrimoine financier de l'Etat et sera cessible sans porter atteinte à une prescription légale ou à un engagement de droit public.

La participation financière de l'Etat sera opérée par la rubrique 3775/525.003 «Achats de titres». Une première tranche de 3 millions de francs a été inscrite au budget 2009 de l'Etat, sous réserve de l'adoption de la base légale par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a inscrit la seconde tranche au budget 2010.

Dans la mesure où la participation au capital-actions est à considérer comme un placement et non comme une dépense, ce décret n'est pas soumis au referendum financier.

5. CONSÉQUENCES DU PROJET

Le projet de décret n'a aucune conséquence sur les effectifs en personnel de l'Etat. Il n'a pas non plus d'incidence sur la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Il n'a aucun lien direct avec le droit communautaire, ni avec des conventions ou recommandations du Conseil de l'Europe ou d'autres organisations européennes.

Sous l'angle financier, le projet de décret se traduit par un décaissement de 7 millions de francs. Il engendre également, sur une période de dix ans, une charge annuelle d'amortissement de 700 000 francs dans le compte de fonctionnement.

6. CONCLUSION

Depuis son ouverture en 1999, Forum Fribourg contribue de manière notable au développement économique du canton de Fribourg. Il offre une infrastructure de qualité disponible également pour des manifestations culturelles et sportives. Les retombées de cet équipement sur l'économie locale et régionale sont significatives. Forum Fribourg est devenu indispensable à l'économie et à la société fribourgeoises. Sis à la frontière des langues, Forum Fribourg renforce ainsi notre image de canton-pont entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Le développement des activités de Forum Fribourg est réjouissant, il est indispensable de lui permettre de poursuivre sa mission.

L'interdépendance des sociétés Agy Expo SA et Expo Centre SA est évidente. L'Etat de Fribourg doit apporter sa contribution à l'augmentation du capital-actions de la société immobilière Agy Expo SA afin que celle-ci puisse fixer à la société d'exploitation un prix de location dans des normes acceptables en fonction de son chiffre d'affaires. D'autre part, l'augmentation de capital doit permettre à la société immobilière de constituer les provisions nécessaires afin de faire face aux charges d'entretien futures de cette importante infrastructure. Il importe également de lui permettre d'envisager la réalisation d'investissements de développement afin qu'elle conserve son attrait sur un marché où la concurrence est rude et tend à se renforcer.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à soutenir ce projet et à accepter le décret qui vous est présenté.

Liste des annexes:

- Annexe 1: liste des principales manifestations qui se sont déroulées à Forum Fribourg en 2007 et 2008 ainsi que durant les premiers mois de 2009;
- Annexe 2: compte d'exploitation et bilan 2007/08 de la société d'exploitation;
- Annexe 3: compte d'exploitation et bilan 2007/08 de la société immobilière.

Annexe 1 : liste des principales manifestations 2007–2008–2009

Manifestations 2007

- A. Salons et expositions
 START!07
 Expo Canine Internationale
 Oldtimer
 Autoshow
 Foire de Fribourg
 Retrotechnica
 Salon du Mieux-Vivre
 Transport 2007
- B. Congrès et séminaires
 19 événements pour un total de
 4611 visiteurs
- C. Événements
 36 événements pour un total de
 36 512 visiteurs
- D. Concerts
 Johnny Hallyday
 City Music Festival
 Gotthard

Manifestations 2008

- A. Salons et expositions
 Expo Canine Internationale
 Oldtimer
 AutoMotoShow
 Energissima
 Salon de l'immobilier
 Foire de Fribourg
 Retrotechnica
 Salon du Mieux-Vivre
 Brocante Zähringen
 SwissInfraSport
- B. Congrès et séminaires
 43 événements pour un total de
 14 460 visiteurs
- C. Événements
 33 événements pour un total de
 33 400 visiteurs
- D. Concerts
 Musik-Events, Schlager-Tour

Manifestations 2009

- A. Salons et expositions
Organisés :
 START!09
 Expo Canine Internationale
 Oldtimer
 Energissima
 Salon de l'immobilier
 Renova
 Exposition Féline
- Prévus :*
 Foire de Fribourg
 Autoshow
 Greentech
 Retrotechnica
 Salon du Mieux-Vivre
 Transport
 Brocante Zähringen
- B. Congrès et séminaires (projections)
 33 événements pour un total de
 18 913 visiteurs
- C. Événements (projections)
 23 événements pour un total de
 29 858 visiteurs dont Musikantenstadl
 les 22 et 23 mai 2009
- D. Concerts
 Judas Priest
-

Expo Centre SA, Granges-Paccot (société d'exploitation)
Bilans comparés, années 2007 et 2008

	31.12.2008	31.12.2007
ACTIF		
Actif circulant	1'927'494	3'096'905
Liquidités	149'472	95'528
Débiteurs	969'340	717'713
Autres créances	228'110	1'124'110
Stocks	51'200	53'900
Salons en cours	150'000	0
Actifs transitoires	379'372	1'105'654
Actif immobilisé	1'284'900	546'300
<i>Immobilisations corporelles</i>		
Inventaire Stamm, bureaux, informatique	289'300	173'300
Matériel exploitation, machines, véhicules	530'600	153'000
<i>Immobilisations incorporelles</i>		
Frais de restructuration/organisation	291'000	220'000
Frais de lancement et développement	150'000	0
Participation Expo-Trans SA	24'000	0
TOTAL DE L'ACTIF	3'212'394	3'643'205
PASSIF		
Fonds étrangers	1'657'617	1'199'695
Créanciers	1'024'007	743'884
Autres dettes	335'631	5'333
Provisions pertes sur débiteurs	0	50'000
Provisions assainissement et réorganisation	0	135'536
Encaissement d'avances divers salons	190'948	0
Passifs transitoires	107'031	264'942
Fonds propres	1'554'777	2'443'510
Capital-actions	2'625'000	2'625'000
Perte reportée	-1'070'223	-181'490
TOTAL DU PASSIF	3'212'394	3'643'205

Expo Centre SA, Granges-Paccot (société d'exploitation)
Compte de pertes et profits, années 2007 et 2008

	du 1.1 au 31.12.08	du 1.1 au 31.12.07
PRODUITS		
Locations	2'893'585	2'866'763
Vente de prestations	639'242	789'352
Entrées	560'710	520'776
Parking	204'859	158'787
Refacturation, redevance et autres produits	140'873	293'233
Café des Abbayes	1'068'499	667'148
Salons en cours	150'000	0
Subvention Fonds équipement touristique	240'000	240'000
TOTAL DES PRODUITS	5'897'768	5'536'059
CHARGES		
Frais d'exploitation	2'987'174	2'498'161
Frais de loyer et d'énergie	1'016'128	1'159'141
Frais de personnel	1'674'864	1'534'151
Frais d'entretien	237'459	185'850
Frais d'administration	228'464	332'184
Charges d'amortissement	53'450	34'893
<i>PERTE D'EXPLOITATION, avant intérêts et charges extraordinaires</i>	299'771	208'321
Charges et produits financiers	17'222	-13'849
Charges et produits extraordinaires	708'377	37'016
Charges et produits de réorganisation	-135'536	-50'000
PERTE DE L'EXERCICE	889'834	181'488

Agy Expo SA, Granges-Paccot (société immobilière)
Bilans comparés, années 2007 et 2008

	31.12.2008	31.12.2007
ACTIF		
Actif circulant	414'766	490'563
Liquidités	390'974	468'160
Autres créances	1'521	553
Actifs transitoires	22'271	21'850
Actif immobilisé	52'080'000	52'200'000
Aménagements et investissement Stamm	210'000	225'000
Immeuble	41'370'000	41'475'000
Terrain	10'500'000	10'500'000
TOTAL DE L'ACTIF	52'494'766	52'690'563
PASSIF		
Fonds étrangers	10'581'283	10'780'171
Créanciers	85'342	131'914
Autres dettes	7'098	16'761
Prêts		
Ormanex SA	121'016	133'669
Expo centre SA	257'827	1'082'827
Fédération des entreprises romandes (FER)	2'000'000	2'000'000
Clientis-CEVF	200'000	200'000
SUVA Lucerne	3'000'000	3'000'000
Banque cantonale de Fribourg	4'600'000	3'955'000
Fonds de rénovation	310'000	260'000
Fonds propres	41'913'483	41'910'392
Capital-actions	43'000'000	43'000'000
Perte reportée	-1'086'517	-1'089'608
TOTAL DU PASSIF	52'494'766	52'690'563

Agy Expo SA, Granges-Paccot (société immobilière)
Compte de pertes et profits, années 2007 et 2008

	du 1.1 au 31.12.08	du 1.1 au 31.12.07
PRODUITS		
Locations	766'729	966'729
TOTAL DES PRODUITS	766'729	966'729
CHARGES		
Frais d'exploitation	260'400	324'891
Entretien et réparation	95'069	87'344
Aménagement nouvelle place	9'662	104'218
Provision fonds de rénovation	50'000	30'000
Assurances commerciales	75'669	73'329
Frais édilitaires	30'000	30'000
Frais d'administration	58'219	56'179
Honoraires, indemnités et charges sociales	37'500	38'996
Taxes, frais de ports et de bureau	1'824	1'818
Frais juridiques et fiduciaires	10'900	6'506
Frais d'assemblée et de représentation	7'995	8'859
Frais financiers	325'022	318'284
Intérêts sur prêts et hypothèques	325'781	319'595
Autres intérêts et frais bancaires	1'170	269
Intérêts créanciers	-1'929	-1'580
Amortissements	120'000	255'000
Immeuble	105'000	240'000
Aménagements et Stamm	15'000	15'000
TOTAL DES CHARGES	763'641	954'354
BENEFICE DE L'EXERCICE	3'088	12'375